



Arrêt d'une formation école privée //

Remboursement des frais

Par **JulieeLmr**, le **18/10/2014** à **23:04**

Bonjour, j'ai 20 ans et je suis étudiante en Ecole de communication. J'ai payé quelques 5200€ cette année scolaire, pour lesquels j'ai fait un crédit, et versé la totalité de la somme à l'école en renvoyant le contrat de formation.

Je souhaite arrêter cette formation, car j'ai réellement l'impression de perdre mon temps, et surtout mon argent.

Mais une clause dans mon contrat (abusive d'après certaines Cours de cassation ?) stipule qu'une année commencée est dûe et qu'en aucun cas l'école ne procédera au remboursement de cette somme.

J'aurais besoin de votre aide, j'aimerais régler cela à l'amiable avec l'école si possible, mais connaître mes droits en cas de litige persistant.

Comment me conseillez vous d'agir ? Voici une ébauche de lettre que j'ai commencé à rédiger à l'attention de la directrice de l'école.

Merci de votre aide !

A l'attention de Mme XXXXXXXX,

Je vous informe par la présente souhaiter mettre un terme à ma formation entamée, en troisième année de XXXXX à l'XXXX. En effet, celle ci ne correspond pas à mes attentes et mes besoins.

De plus, je me permets de mettre en doute le sérieux de l'école :

- Vous m'aviez assuré lors de notre entretien que les classes étaient composées de groupes de 15 à 20 personnes afin de travailler le suivi personnalisé de chaque étudiant, hors nous sommes plus de 30 dans ma classe de TC1 ;
- De ce fait, nous ne rentrons pas dans toutes les salles de cours où nous avons besoin d'aller régulièrement chercher d'autres chaises, ou se serrer sur les postes ordinateurs ;
- Le manque d'organisation est flagrant : presque deux mois après la rentrée, subsistent des problèmes courants de salle et d'organisation des groupes.
- Les élèves rentrent en cours plus de dix minutes après l'heure prévue, nous attendons parfois les professeurs des dizaines de minutes également, le cours commence systématiquement 15 à 30 minutes après l'heure prévue ;
- De plus, les professeurs nous libèrent très souvent en avance ;
- Il y a eu de nombreuses soirées, journées à thèmes et autres joyeuseries organisées depuis le début de l'année, mais le programme lui n'avance que très peu.

Je m'attendais sincèrement à apprendre beaucoup de choses, à me retrouver avec des personnes passionnées, motivées et impliquées, mais ce n'est pas le cas. Je n'ai rien appris, et je ne vois même pas de différence entre les arrivants extérieurs et les élèves qui suivent cette formation depuis plus de deux ans.

C'est pour ces raisons, entre autres, que j'ai l'impression de perdre mon temps et mon argent
>

Par **emagie**, le **24/11/2014** à **10:33**

Bonjour,

Je suis actuellement dans le même cas que toi...Inscrite depuis la rentrée dans une école d'art privée qui ne me convient pas,et également en raison de problèmes de santé, je souhaiterais arrêter.

Le problème est que j'ai payé 2500 euro au début de l'année...et je ne suis pas sûre qu'il soit possible de les récupérer. Du coup, je suis un peu perdue et je ne voudrais pas payer pour rien.

Comment-as-tu fais ?

Par **JulieeLmr**, le **24/11/2014** à **10:37**

Salut Emagie,

J'ai essayé de me raisonner, de prendre du recul, de réfléchir à d'autres formations car je n'ai pas envie de perdre une année... Mais je n'ai pas encore pris de décision... Je pense que je vais envoyer un mail à la directrice cet après midi ...

Par **emagie**, le **24/11/2014** à **10:51**

d'accord! Je te comprends..ce serait bête d'avoir payé pour rien.
Mais tu crois qu'il est possible de récupérer la somme? Sachant que, dans mon cas, je peux fournir un certificat médical..
Car je n'ai vraiment aucune envie de finir l'année.

Par **JulieeLmr**, le **24/11/2014** à **11:09**

Je ne suis pas la mieux placée pour te répondre, étant dans la même situation...
Mais en cherchant sur Internet : Ecole privée, une année entamée n'est pas toujours dûe, j'ai trouvé quelques cas similaires où les étudiants obtenaient gain de cause. J'ai envoyé un e-mail, j'attends que l'on m'appelle pour fixer un RDV.
Je n'ai pas envie, en plus d'avoir perdu mon temps, de perdre mon argent !
Bon courage à toi !

Par **emagie**, le **24/11/2014** à **11:22**

Ok, merci pour ta réponse! :)
Bon courage à toi aussi, j'espère que tu vas pouvoir arriver à tes fins.